

*Dates des Arrêts, &c.*

1705, 18e. Novembre,

*Arrêt au sujet des dixmes de tous les produits des terres que les Curés de Beauport et de l'Ange Gardien vouloient exiger, et défenses à eux ainsi qu'à tous autres Curés d'en exiger de plus fortes que celles arrêtées par le Règlement du 6 Septembre, 1667,*

Page

164

1706, 1er. Février,

*Règlement de Police,*

166

1706, 16e. Août,

*Défense à la Dame de Laforêt de faire tourner son moulin dans le Comté St. Laurent,*

172

1706, 13e. Septembre.

*Permission à la Dame de Laforêt de faire tourner son moulin, jusqu'à ce que le Seigneur ait fait rétablir le sien,*

174

1706, 20e. Décembre.

*Arrêt portant que le moulin bâti sur un arriere Fief dans la Seigneurie de Lauzon sera fermé, et que l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4 Juin, 1686, sera lu, publié et enregistré partout où besoin sera*

176

1709, 8e. Juillet,

*Règlement au sujet des honneurs des Seigneurs dans les églises,*

182

1709, 5e. Août,

*Arrêt qui explique le 6e article du Règlement du Conseil du 8e. Juillet dernier, au sujet des honneurs des Seigneurs dans les Eglises,*

186

1710, 7e. Juillet,

*Arrêt ordonnant que l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4e. Juin, 1686, réglant que les Seigneurs feront bâtir des moulins, sera enregistré en la juridiction de l'Acadie établie au Port Royal,*

187

1712, 5e. Décembre.

*Arrêt portant que l'Arrêt du Conseil d'Etat du 20me Juin, 1712, qui régle les limites de la Banlieue du fort Pont Chartrain de Chambly sera enregistré,*

188

1722, 5e. Octobre,

*Arrêt qui régle le Rhumb de Vent des concessions au Lac des deux Montagnes et sur la riviere des Outaouais,*

189

1737, 29e. Juillet.

*Arrêt portant que les écrits que feront signifier les parties dans les causes et instances qu'elles auront*